

DECISION D'APPROBATION DE MODELE  
N° 91.00.612.005.1 DU 15 JUILLET 1991

## Systeme de balances à équilibre automatique TESTUT modèle 757 à indication du poids et du prix

(CLASSE III)

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DU DECRET N° 65-487 DU 18 JUIN 1965 MODIFIE PAR LE DECRET N° 75-1201 DU 4 DECEMBRE 1975 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS DE PESAGE A FONCTIONNEMENT NON AUTOMATIQUE ET INSTRUMENTS DE PESAGE INDIQUANT LE PRIX.

### FABRICANT

Société TESTUT, 855, rue de l'Horlogerie, 62401 Béthune.

### CARACTERISTIQUES

Le système de balances TESTUT, modèle 757, est composé de balances TESTUT, modèle J757, ayant fait l'objet de la décision d'approbation de modèle n° 91.006.11.020.1 du 15 juillet 1991 (1), et/ou de balances TESTUT, modèle J617, ayant fait l'objet des décisions d'approbation de modèle n° 89.2.14.629.1.3 du 5 juin 1989 (2) et n° 90.1.20.629.1.3 du 8 juin 1990 (3).

10 balances au plus peuvent être connectées dans le même système. L'une de ces balances est désignée comme maître par l'adjonction d'un boîtier connecté sur sa sortie série. Les enregistrements peuvent se faire sur n'importe quelle balance du système et sont mémorisés dans la balance maître.

Les balances sont identifiées par un numéro d'unité dans le système, compris entre 0 et 9, et programmable sur chaque balance.

### INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Chaque balance du système porte sur sa plaque d'identification le numéro et la date d'approbation prévus dans les décisions précitées.

(1) *Revue de Métrologie*, août 1991, page 823.

(2) *Revue de Métrologie*, juin 1989, page 767.

(3) *Revue de Métrologie*, juillet 1990, page 947.

Chaque balance porte de plus, à proximité de la plaque d'identification, une étiquette autoadhésive portant le numéro et la date de la présente décision.

### DEPOT DE MODELE

Plans et schémas déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement Nord-Pas-de-Calais et chez le fabricant.

### REMARQUE

Le système de balance TESTUT modèle 757 objet de la présente décision peut être commercialisé sous la marque TESTUT ou sous d'autres marques.

### VALIDITE

La présente décision a une durée de validité de dix ans à compter de la date figurant dans son titre.

### ANNEXES

Notice descriptive.

Modèle d'étiquette autoadhésive n° 5543

POUR LE MINISTRE EMPECHE :

LE DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE  
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,

M. GERENTE

NOTICE DESCRIPTIVE

**Système de balances  
à équilibre automatique TESTUT  
à indication du poids et du prix modèle 757**

Le système de balances à équilibre automatique TESTUT à indication du poids et du prix modèle 757 est composé de :

- Un ensemble de 2 à 10 balances TESTUT modèle J617 ou J757,
- Des câbles de connexion reliant les balances dont un est équipé spécialement pour donner à l'une des balances le statut de "maître".

A la mise sous tension, chaque balance est identifiée comme maître ou esclave suivant qu'elle est équipée ou non du câble spécial. Si deux balances sont identifiées comme maître ou si aucune ne l'est, un message signale une erreur d'intercommunication et aucune transaction ne peut être enregistrée.

Si le système est correctement constitué, le voyant "CONX" de chaque balance est allumé.

Un numéro d'unité dans le système compris entre 0 et 9 est affecté par programmation à chaque balance (clé tournée, appui sur touche 1 puis appuis successifs sur touche V jusqu'à faire apparaître le message UNITE et tabulation du numéro par le clavier numérique). Le système ne peut pas fonctionner si deux numéros identiques ont été attribués.

La programmation des appels-prix, numéros de vendeurs, etc. peut être effectuée sur la balance maître. Les données mémorisées sont ensuite transmises aux autres balances (clé tournée, touche 9).

En mode de fonctionnement normal, la balance maître interroge en permanence les balances du système l'une après l'autre et stocke en mémoire les informations enregistrées. Les totaux correspondants peuvent être ensuite demandés depuis l'une quelconque des balances.

En plus de l'annulation de la dernière transaction enregistrée qui peut se faire depuis la balance où cette transaction a été effectuée, il est possible de procéder depuis la balance maître à l'annulation d'un enregistrement mémorisé si le total n'est pas encore imprimé.

Pour cela, il faut :

- Sélectionner le numéro de vendeur dont un enregistrement doit être annulé,
- Tourner la clé de programmation,
- Appuyer deux fois sur < -/AN >

Si aucun enregistrement n'est en mémoire, on revient à l'affichage des segments médians lors du 2ème appui sur < - AN >, sinon le 1er enregistrement du vendeur s'affiche.

On peut soit :

- Annuler cet enregistrement : appuyer sur < V > ,
- Passer au suivant : appuyer sur < + > ,
- Arrêter : appuyer sur < C > .

Si plusieurs enregistrements doivent être annulés, la manipulation entière doit être refaite pour chacun.

En outre, les balances J757 peuvent être utilisées en tant que balance isolée (clé tournée, touche 0, répondre oui à l'option "isolée").

Si on sélectionne ensuite le mode "isolé/vendeur", il faut programmer le numéro du vendeur unique comme dans le cas du système, sinon le fonctionnement est identique à celui de la balance J756.

■ N° 5543

**SYSTEME DE BALANCE POIDS-PRIX TESTUT 757**

Modèle d'étiquette autoadhésive

